

Morale . . .

Al-Wadi (Hadith al-Wadi), 12 juin 1934

Telle est notre moralité politique : sa corruption semble avoir atteint un point qui fait honte à tout Égyptien qui s'estime quelque peu lui-même et estime quelque peu sa nation — un point tel qu'il répugne même à parler de la politique égyptienne avec des étrangers, ou à ce que des étrangers lui en parlent.

Oui, et cette corruption a atteint un point où l'on redoute le danger réel qu'elle fait peser sur l'avenir du pays et sur sa fermeté devant les épreuves que les jours révèlent, de temps à autre, à tout pays de la terre et à toute génération d'hommes. Nous n'avons pas besoin de retracer les positions des individus — fonctionnaires ou non — sur les questions politiques et les intérêts publics, ni de pousser trop loin notre examen au-delà des sujets dont les gens parlent déjà et qui occupent les Égyptiens ces jours-ci. Il nous suffit de considérer ces questions dont les propos nous touchent, matin et soir, pour voir qu'elles sont la grande manifestation de la corruption de notre moralité politique.

Ne parlons pas de l'affaire de la Corniche, ni des scandales qu'elle a révélés — pour lesquels certains ont été jugés, et d'autres le sont encore —, ni de la position de Sidki Pacha face à ces scandales soulevés autour de lui, qu'on ne lui demande même jamais d'expliquer. Ne parlons pas de l'insistance de Sidki Pacha à réclamer un procès tout en veillant à ce qu'il n'ait jamais lieu, ni du désir du Ministère de dévoiler ce qui reste caché de l'affaire de Sidki Pacha, tout en prenant soin, dans le même temps, de ne pas le juger, de ne pas resserrer l'étau autour de lui, et de ne pas lui barrer la route vers l'Europe où il pourrait se reposer et se rétablir. Ne parlons de rien de tout cela — cela montre, sans nul doute, la corruption de notre moralité politique, mais comme l'affaire est récente et que ses suites ne sont pas encore closes, elle est déjà devenue de l'histoire ancienne. De même est devenue de l'histoire ancienne l'affaire des mutations, bien que l'enquête s'y poursuive encore. Et de même est devenue de l'histoire ancienne l'affaire des Tribunaux mixtes — cette affaire dans laquelle le Ministère a avancé en hésitant, a affiché fermeté et résolution tout en dissimulant crainte, indécision et appréhension, et qui s'est terminée, après tout cela, par la soumission et la capitulation.

Tout cela est devenu de l'histoire ancienne, ou presque, aussi ne le mentionnons pas maintenant, ne nous y arrêtons pas — pas plus que sur

le soutien des députés et des sénateurs à Sidki Pacha tant qu'il détenait le pouvoir, sur leur flottement à son égard après qu'il l'eut quitté, ni sur leur retournement contre lui une fois qu'il eut désespéré d'y revenir. Cela aussi est déjà devenu de l'histoire ancienne, ou presque. Mais laissez-moi rapporter cette histoire honteuse et navrante de l'époque de Sidki, qui fait honte à l'Égyptien et lui donne envie que la terre l'engloutisse lorsqu'un étranger lui en parle. Laissez-moi raconter l'histoire de ce ministre qui, pendant huit mois au pouvoir, ne songea nullement aux impôts en retard — sans jamais se demander comment ils avaient pris du retard, sans jamais chercher à savoir pourquoi, sans jamais tenter de découvrir chez qui. Puis, tout à coup, il lui vint à l'esprit de s'en occuper et d'en éclaircir tout ce qui restait caché : une circulaire fut alors rédigée en secret et transmise aux directeurs, aux fonctionnaires et aux omdas, en catimini. Or l'affaire de ces impôts en retard avait toujours été claire, non obscure, et connue, non ignorée. Des avertissements étaient déjà parvenus au ministre : certaines personnes se dérobaient à l'impôt et tardaient à s'en acquitter — mais ce ministre ne leur montra aucune indulgence et ne leva pour eux aucun voile, jusqu'à ces derniers jours, où l'indulgence apparut et le voile se leva, et où le ministre se montra hardi, n'hésitant pas à adopter, envers ces contribuables récalcitrants, l'attitude du créancier pressant envers le débiteur défaillant.

Mais ne vous arrêtez pas au seul ministre, car son cas est simple et s'explique aisément : un ministre est un homme de politique, et la politique se plie aux circonstances — elle s'assouplit quand les circonstances le veulent, elle se raidit quand les circonstances le veulent. Arrêtez-vous plutôt sur ces députés, plus d'une trentaine, qui exigent du ministre qu'il s'excuse auprès d'eux pour cette circulaire ou qu'il démissionne — qui n'hésitent pas à écrire en ce sens au président de la Chambre des députés, et à en parler dans les journaux comme s'il s'agissait d'une affaire ordinaire et naturelle, du genre de différend qui surgit chaque jour entre députés et ministres — alors qu'il s'agit là de l'une des affaires les plus graves qui soient, un danger pour la vie politique et morale tout à la fois. C'est un danger pour la vie politique, car cela contraint les ministres à négliger la loi et à l'enfreindre, à écarter la justice et à la mépriser, à faire de l'égalité un jouet et de l'équité une moquerie, à mesurer aux Égyptiens avec deux mesures alors qu'ils devraient mesurer avec une seule. Oui, c'est aussi un danger pour la vie politique, car cela instille dans l'esprit des Égyptiens l'idée que députés et ministres ne sont pas leurs serviteurs mais leurs maîtres et leurs protecteurs, qui doivent se distinguer d'eux et s'élever au-dessus d'eux —

de sorte que quiconque tente d'établir l'égalité entre eux s'attire blâme et châtement. Et par-dessus tout cela, c'est un danger pour la morale — et quel danger pour la morale égale le mépris du droit, le blâme adressé aux ministres pour avoir voulu être justes et restituer à l'État son dû, et la menace de démission ou de révocation faite aux ministres pour la seule raison qu'ils ont voulu que les députés et les riches soient comme les autres fils du peuple, qui fréquentent le Parlement sans jouir de la richesse et du prestige.

Cela est déjà beaucoup ; pire encore que les gens l'admettent, que le Parlement le tolère, que les ministres le supportent, et que les journaux se permettent de le publier et d'en débattre. Tout cela montre que le droit, la justice et l'égalité sont devenus des matières ouvertes à la discussion, au débat, à la divergence d'opinion et à la diversité des vues — chose peut-être possible chez les philosophes, mais qui est le pire des maux lorsqu'elle se répand parmi les masses, car elle ruine tout système dans ses fondements et expose la vie des gens à un chaos sans pareil et à une corruption sans pareille.

Il faut bien que quelque chose cède ce soir, à en croire ce que disent les gens et ce que rapportent les journaux. Ou bien le ministre des Finances retire sa circulaire et s'en excuse pour garder son poste — et alors l'on proclamera en Égypte que la justice est un péché qu'on punit, que le droit est une faute qu'on excuse, et que le favoritisme est le fondement même des relations entre les gens. Ou bien les députés retirent leur lettre, dans laquelle ils se sont justifiés, ont averti, menacé et effrayé — et alors l'on proclamera en Égypte que le droit, la justice et l'égalité sont chancelants en Égypte, qu'ils ont besoin d'appuis pour s'affermir, et de lutte pour s'enraciner dans le pays. Et l'un et l'autre de ces deux dénouements sont un mal sans pareil.

Et tout ce différend tourne autour d'une somme considérable d'argent que l'État attend, en retard, d'un groupe d'Égyptiens, qui répugnent à ce qu'on les interroge à ce sujet et redoutent qu'on ne le leur réclame.

Or, si cet argent était dû par ces Égyptiens à une banque, ou à un particulier, seraient-ils punis — ou leur préparerait-on un châtement — pour quiconque les interrogerait ou le leur réclamerait ? Poursuivraient-ils la banque en justice parce qu'elle exige le remboursement de sa créance ? Poursuivraient-ils le particulier en justice parce qu'il exige la restitution de son dû ? Certainement pas. Or cette

somme est un droit parmi les droits de l'État — et les droits de l'État, semble-t-il, pèsent moins, aux yeux de certains, que les droits des particuliers. Voilà le danger, voilà le mal, car cela montre que notre morale politique et sociale a atteint un degré de décomposition effrayant. Que le Ministère y prenne garde, que les députés y prennent garde : comment repousseront-ils ce mal ? comment se prémuniront-ils contre ce danger ? Et il est fort probable qu'il n'y ait à cela d'autre remède que de changer entièrement l'état des choses — que se reposent ceux qui se sont fatigués à porter les fardeaux de l'État, et que d'autres se présentent pour porter ces fardeaux, en qui ne se trouve personne qui se favorise lui-même du bien, ou qui fasse passer les droits des particuliers avant les droits de la nation, ou qui menace les ministres de révocation parce qu'ils ont songé à réaliser la justice et l'égalité.

Taha Hussein

() Al-Wadi (Hadith al-Wadi), 12 juin 1934.*